

Image not found or type unknown



Licenciement abusif - recours après transaction

Par **Cibel28**, le **29/11/2008** à **10:55**

Bonjour, Suite à une dépression, je suis revenue travaillée et j'ai été licencié (sans disciplinaire ni entretien d'évaluation négatif) avec une transaction à la clé que j'ai négocié seule. Date où l'on a parlé de la transaction août - licenciement septembre - transaction pré signée en août envoyée en fin septembre. Aujourd'hui, je vais mieux et m'aperçois que j'ai été licencié de façon abusive. Ai je un recours ? Actuellement, inscrite au chômage depuis le mi novembre, je n'ai toujours pas reçu mon solde de tout compte qui était prévu pour fin novembre. Ce non respect des clauses de la transaction peut elle me permettre de la casser ? comment ? Merci pour vos conseils. Cibel